

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous direction des ressources humaines de la magistrature

Bureau du recrutement, de la formation

et des affaires générales – RHM4

N° téléphone : 01.44.77.61.75

N° télécopie : 01.44.77.22.11

Mèl : rhm4-dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 27 JUIN 2012

Circulaire Note

Date d'application : immédiate

LA GARDE DES SCEAUX MINISTRE DE LA JUSTICE

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation

Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note : N° : SJ 12-187-RHM4/27.06.2012.
Référence de classement : Recrutement_concours:/ jury/ jury classement/ Promotion 2011/note présentant l'arrêté relatif au jury prévu à l'article 21 (conc compl 2012).doc
Mots clés : Ecole nationale de la magistrature
Titre détaillé : jury prévu par l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature
Texte(s) source(s) :
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 décembre 2013

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le

27 JUIN 2012

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE**

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Objet : jury prévu par l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958
modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté portant nomination des président et membres du jury prévu pour l'examen de classement des auditeurs de justice de la promotion 2011, les avis sur les intégrations directes et l'aptitude des stagiaires issus des concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire, prévus à l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire, (session 2012).

La directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

portant nomination des président et membres du jury
prévu par l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature

La garde des sceaux, ministre de la justice

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment ses articles 21, 21-1, 25-2 et 25-3 ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 45 à 49 ;

Vu le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 5 ;

Vu la proposition du Conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature en date du 26 mars 2012 ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le jury prévu par l'article 21 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature (examen de classement des auditeurs de justice de la promotion 2011, avis sur les intégrations directes et aptitude des stagiaires issus de la session 2012 des concours de recrutement de magistrats du second et du premier grade de la hiérarchie judiciaire prévus à l'article 21-1 de la même ordonnance à exercer les fonctions judiciaires) est ainsi composé :

PRESIDENT :

Madame Edith Foulon, conseiller honoraire à la Cour de cassation ;

VICE-PRESIDENT :

Monsieur Jean-Paul Sudre, inspecteur général adjoint des services judiciaires ;

MEMBRES :

Monsieur Jean-Dominique Langlais, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;

Monsieur Michel Doumenq, substitut général honoraire ;

Madame Catherine Muller, vice-présidente au tribunal de grande instance de Mont de Marsan ;

Madame Isabelle Raynaud épouse Gentil, vice-procureure de la République près le tribunal de grande instance de Bordeaux ;

Monsieur Nicolas Ferrier, professeur de droit civil à l'Université de Montpellier ;
Madame Evelyne Garçon, professeur agrégé de droit à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV ;
Madame Michèle Vindre, avocate honoraire.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le 27 JUIN 2012

La garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, la directrice des services judiciaires,


Véronique MALBEC